



Montant des soins dentaires réellement dus

Par **marieline**, le **03/06/2013** à **12:35**

Bonjour à tous

A la suite de problèmes dentaires importants je n'ai pas eu d'autres choix que de passer par une restauration prothétique longue et lourde et, bien sur, couteuse.

N'étant pas dentiste, j'ai fait confiance à mon praticien qui m'a proposé de poser une barre sur implants et un appareil complet clipsé sur implants. J'ai accepté un devis comportant des greffes d'os, 10 implants, une barre et un appareil complet.

Vint le temps des soins, seuls 8 implants ont pu être posés et 3 ont été perdus (pas tenus), mon dentiste ne m'a pas fait payé les implants qui sont tombés, donc je n'en ai réglé que 5.

Pose de la barre et de l'appareil dessus : la barre, impeccable, aucun souci mais l'appareil ne tenait pas sur la barre. Malgré des essais de rectifications nombreux, rien n'y a fait. Il a donc fallu passer à un autre style de prothèse, à savoir, une prothèse directement posée sur les implants.

Cette dernière solution tient même si le rendu esthétique n'est pas ce que j'attendais (loin s'en faut).

J'en viens à ma question : que dois-je payer finalement à mon chirurgien dentiste ? J'ai réglé tout le devis initial moins les implants non faits ou non tenus mais je ne pense pas devoir la barre et l'appareil qui n'ont pas d'objet puisqu'ils n'ont pas remplis leur rôle. Qu'en pensez-vous ?

Avec mes remerciements anticipés pour vos réponses, je vous souhaite une bonne fin de journée.